

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Délibération N°2025/43

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 h 00,
le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué
le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale
FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL,
M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN,
Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie
CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER,
M. Robert DESBORDES.

Absente représentée : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à
M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE CONTINUITE PIETONNE RUE CLAUDE MONET.
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Vu la délibération n°2024/27 du 25 septembre 2024 approuvant l'avant-projet sommaire pour la
réalisation des travaux de continuité piétonne rue Claude Monet.

Vu la procédure d'appel public à la concurrence ;

Vu la décision du Maire n°2025/04 en date du 09/10/2025, portant attribution du marché à
l'entreprise COLAS pour un montant de 58 465,00 € HT, soit 70 158,00 € TTC ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le plan de financement pour tenir compte de ces éléments afin
de solliciter l'attribution des subventions ;

Monsieur le maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux de terrassement/voirie/ Assainissement	58 465,00 €	Subventions sollicitées	Montant
		Conseil départemental - CTD (40 %)	23 420,00 €
		Etat – DETR/DSIL (40 %)	23 420,00 €
Frais de publication	85,00 €	Autofinancement commune	11 710,00 €
TOTAL	58 550,00 €	TOTAL	58 550,00 €

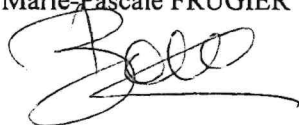
Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, unanime :

- Approuve le nouveau plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour
cette opération,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon
déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

Pour extrait certifié conforme, à Journac le 26 novembre 2025

La secrétaire,
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,
Francis THOMASSON

